



RAPPORT ANNUEL 2017

Le prix et la qualité du service public de l'Eau et de l'Assainissement

Article L2224-5 du CGCT
Lois n° 95 -101 du 2 février 1995 - n° 2015-991 du 7 août 2015
Décrets n° 95-635 du 6 mai 1995, n° 2007-675 du 2 mai 2007,
et n° 2015-1820 du 29 décembre 2015

SOMMAIRE

I CARACTERISATION TECHNIQUE DES SERVICES	2
I 1 Population desservie.....	2
I 2 Présentation des territoires et modes de gestion.....	2
II ALIMENTATION EN EAU POTABLE.....	4
II 1 Ouvrages de production et d'alimentation	4
II 2 Mode de gestion et fonctionnement.....	5
II 3 Actions du SEDIF	5
II 4 Principales données sur le territoire de Plaine Commune.....	7
II 5 Qualité de l'eau potable distribuée par le SEDIF.....	7
II 6 Prix de l'eau potable distribuée par le SEDIF	8
II 7 Budget du SEDIF	9
III ASSAINISSEMENT	10
III 1 Ouvrages intercommunaux	10
III 2 Missions assurées par l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune	10
III 3 Organisation des Services	11
III 4 Modalités de gestion	12
III 5 Activités 2017	13
III 6 Dépenses et recettes de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune.....	15
III 7 Assainissement départemental et interdépartemental.....	16
III 8 Axes de travail et priorités 2018.....	19
IV FACTURE D'EAU	20
Annexe 1.....	21
Origine de l'eau et principales installations de production & stockage du SEDIF.....	
Annexe 2.....	23
Plan des réseaux d'assainissement	
Annexe 3.....	25
Organigramme de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement	
Annexe 4.....	27
Facture d'eau	
Annexe 5.....	30
RPQS - AC	
Annexe 6.....	40
Note d'information de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie	

I CARACTERISATION TECHNIQUE DES SERVICES

I 1 Population desservie

Villes	Habitants
Aubervilliers	84 327
Epinay-sur-Seine	55 008
La Courneuve	41 956
L'île Saint-Denis	7 575
Pierrefitte-sur-Seine	29 785
Saint Denis	111 113
Saint Ouen	48 763
Stains	39 722
Villetaneuse	12 761
Total	432 010

Source : INSEE, population au 31/12/2017

I 2 Présentation des territoires et modes de gestion

L'assainissement et l'eau sont de compétence communautaire depuis le 1^{er} janvier 2003.

Eau :

Le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), créé en 1922, est un groupement de 150 communes et d'établissements publics de coopération intercommunale, répartis sur 7 départements (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise). **Sur son territoire, le SEDIF est responsable du service public d'eau potable. L'Etablissement Public Territorial Plaine Commune a délibéré pour adhérer au SEDIF le 31 Janvier 2003.**

Les villes de Plaine Commune sont membres du SEDIF depuis 1922, à l'exception de La Courneuve et Stains, dont la date de rattachement est 1924. Après que Saint-Ouen a rejoint l'Etablissement Public Territorial au 1er janvier 2013, Plaine Commune a également adhéré au SEDIF pour le territoire de Saint-Ouen, et désigné ses nouveaux représentants (délibération en date du 28 mai 2013).

Assainissement :

-Les communes prennent obligatoirement en charge les dépenses relatives aux systèmes d'assainissement collectif (article L 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales).

-Le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis assure la gestion des réseaux d'assainissement départementaux depuis la réorganisation de la région parisienne (loi du 10 Juillet 1964).

-Le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) est un établissement public administratif créé en 1970. Ce syndicat assure le transport final et l'épuration des eaux usées issues de la Ville de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine Saint-Denis, du Val de Marne et de 180 communes réparties sur les départements voisins (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val-d'Oise).

Les acteurs en matière d'assainissement et d'eau sont donc les suivants :

	Maîtrise d'ouvrage	Mode de gestion
Service de l'eau	 Intercommunale	 DSP
Service de l'assainissement communal	 Intercommunale	 Régie directe
Service de l'assainissement départemental	 Direction de l'Eau et de l'Assainissement	 Régie directe
Service de l'assainissement interdépartemental	 Interdépartementale	 Régie directe

II ALIMENTATION EN EAU POTABLE

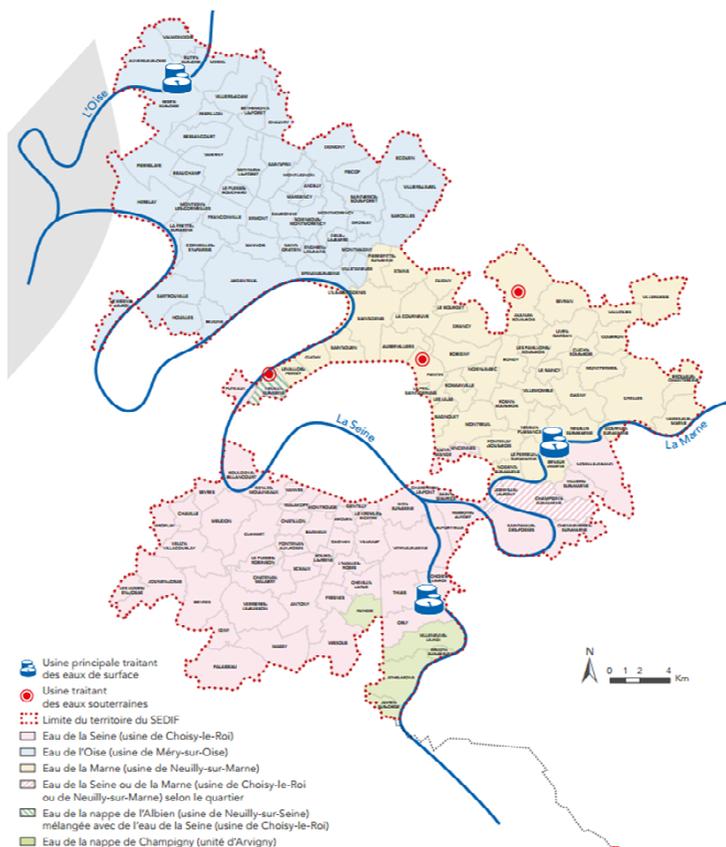
Source : SEDIF - Rapport Annuel 2017

II 1 Ouvrages de production et d'alimentation

L'eau desservant l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune est issue de deux cours d'eau alimentant la région parisienne :

- la Marne, alimentant l'usine de Neuilly-sur-Marne, fournissant l'eau pour les villes d'Aubervilliers, La Courneuve, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen et Stains ;
- l'Oise, alimentant l'usine de Méry-sur-Oise, fournissant l'eau pour les villes d'Épinay-sur-Seine et Villetaneuse. Cette usine est dotée d'une filière de nano-filtration depuis 1999.

Le territoire est doté de deux usines de reprise, situées à Pierrefitte-sur-Seine et Villetaneuse.



L'origine de l'eau au 31 décembre 2017
Source : SEDIF - Rapport Annuel 2017

II 2 Mode de gestion et fonctionnement

Le SEDIF dispose d'installations dont il est propriétaire (usines de traitement d'eau potable, installations de stockage, canalisations, ...). Depuis le 1^{er} janvier 2011, le service public de l'eau (production, exploitation, distribution de l'eau, relation avec les usagers) est géré dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, conclu (et contrôlé chaque année) par le SEDIF avec la société dédiée Veolia Eau d'Île de France. L'échéance de ce contrat est fixée au 31 décembre 2022.

Les instances syndicales sont amenées à se prononcer notamment sur :

- les documents de planification ;
- les programmes d'investissement ;
- les éléments financiers et budgétaires ;
- le contrôle du délégataire.

En 2017, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune est représentée au comité du SEDIF par les délégués suivants :

	Titulaires	Suppléants
Aubervilliers	M. Daguet	M. Wohlgroth
Épinay-sur-Seine	M. Guy	M. Lison
La Courneuve	M. Poux	M. Hafsi
L'Île-Saint-Denis	M. Monges	M. Akoun
Pierrefitte-sur-Seine	M. Chaulet	M. Marthely
Saint-Denis	Mme Abela	Mme Ranguin
Saint-Ouen	M. Delannoy	M. Illeoiné
Stains	Mme Kellner	M. Taïbi
Villetaneuse	M. Khaldi	M. Auvray

II 3 Actions du SEDIF

Le SEDIF est responsable, sur le territoire de ses membres, du service public de l'eau qui consiste à :

- **prélever** : capter l'eau dans le milieu naturel, essentiellement en surface ;
- **traiter** : transformer l'eau brute en eau potable ;
- **transporter** : acheminer l'eau des usines aux réservoirs ;
- **réguler** : assurer la disponibilité permanente sur tout le territoire ;
- **distribuer** : alimenter les consommateurs 24 h/24 et 7 j/7 et assurer la distribution aux usagers ;
- **surveiller** : contrôler la qualité sanitaire de l'eau tout au long de son parcours.

Pour ce faire, le SEDIF possède et gère un patrimoine important, via l'entretien, la rénovation et la modernisation des installations, la maintenance des équipements, le renouvellement, l'extension et le déplacement des réseaux. La mission de service public exercée par le SEDIF auprès des consommateurs consiste également à :

- être à leur écoute en leur transmettant toutes informations utiles sur le prix, la qualité de l'eau et les services ;
- les informer en cas d'interruption du service et leur apporter tout moyen de secours en cas d'arrêt d'eau prolongé ;
- les sensibiliser à la préservation de la ressource ;
- recouvrer le montant de la facture d'eau et venir en aide aux usagers ayant des difficultés de paiement.

Par le biais de cette facture, le service public de l'eau est chargé de collecter diverses taxes et redevances (notamment d'assainissement), qu'il recouvre sans assurer aucune responsabilité quant à leur taux ou leur montant, et reverse ensuite aux différents organismes dont elles relèvent.

« 2017 au Fil de l'eau »

- Inauguration du service d'eau potable du village de Napheng au Laos que le SEDIF a aidé à financer
- Pose de la première pierre de la refonte du site de Bruyère-le-Sèvres
- Remplacement des trappes de la cuve par héliportage sur le réservoir de Saclay
- Approbation de la demande d'adhésion des communes de Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine et Puteaux
- Participation aux Journées du Patrimoine : ouverture de l'usine de production d'eau potable de Méry-sur-Oise
- Donation de 10 000 bouteilles d'eau à la Croix Rouge Française

Pour améliorer les performances du réseau, le SEDIF intensifie sa modernisation. **Le XVème Plan 2016-2020 du SEDIF inclut un rythme de renouvellement du réseau permettant d'améliorer encore le rendement** et de lisser les investissements futurs.

En 5 ans, le réseau de distribution, long de 8 683 km, sera renouvelé au total à hauteur de 1,4 % par an, dont 396 km de canalisations en maîtrise d'ouvrage publique.

En 2017, le SEDIF a ainsi remplacé 88 km, soit 4 km de plus que ce qui été prévu, et 17 km de plus que l'an passé.

Confrontés à des usages illicites des points d'eau d'incendie (PEI) pénalisants pour le service de l'eau, les pompiers et les gestionnaires de l'espace public, le SEDIF et son délégataire, en étroite collaboration avec les communes, ont initié un plan d'actions afin de sécuriser ces équipements pour éviter les risques de blessures des passants, les dégradations de l'espace public, les pertes en eau, et les baisses de différentiel de pression qui réduisent notamment la capacité d'intervention en cas d'incendie.

Plusieurs opérations pilotes ont été initiées en 2016. Parmi les innovations techniques testées, l'installation d'un limiteur de débit et de pression en amont du PEI a été sélectionnée par le SEDIF. Ce dispositif limite les pertes en eau et réduit fortement la hauteur du geyser en cas d'ouverture d'une bouche d'incendie. En conséquence, le Bureau du SEDIF a voté, le 17 novembre 2017, un premier programme d'investissement visant à équiper environ 2 500 PEI de ce dispositif.

Concernant la sûreté et sécurité (Source : SEDIF – XVème Plan 2016-2020)

Le Plan de Management de la Sûreté (PMS) adopté en 2008 vise à la mise en sûreté des 3 usines principales et des 80 sites distants du SEDIF. Les 3 usines principales 32 sites distants ont déjà fait l'objet de travaux PMS. Les 2 dernières phases de déploiement du PMS seront initiées au cours du XVème Plan actuel et s'achèveront au XVIème Plan.

Suite aux attentats de janvier 2015, le SEDIF a décidé d'accélérer la mise en sûreté des sites distants en installant en anticipation du déploiement du PMS complet des dispositifs de vidéosurveillance allégés pour les sites distants non équipés. Le programme tel qu'il est conçu pourrait être encore renforcé selon les instructions des autorités. Le montant global des opérations nouvelles consacrées à l'amélioration de la sûreté des sites en exploitation du SEDIF prévu au XVème Plan est de 5,5 M€ HT.

En matière de sécurité, ce Plan comprend :

- la poursuite du déploiement du Plan d'ultime secours : recherche de ressources souterraines complémentaires, optimisation de la distribution d'eau de secours, collaboration avec les communes et services d'eau voisins,
- la sécurisation électrique des sites distants prioritaires pour pallier les incidents sur le réseau électrique dont les conséquences peuvent rapidement entraîner des manques d'eau pour les abonnés.

II 4 Principales données sur le territoire de Plaine Commune

Les données relatives à la consommation sur le territoire de Plaine Commune présentent au 31 décembre 2017 les principales caractéristiques suivantes :

	Aubervilliers	Epinay-sur-Seine	La Courneuve	l'Île-Saint-Denis	Pierrefitte-sur-Seine	Saint-Denis	Saint-Ouen	Stains	Villetaneuse	Total
Abonnements (u)	5 415	4 531	3 943	382	4 423	7 983	3 570	4 491	1 228	35 966
Evolution par rapport à 2016 (u)	11	3	87	- 8	13	35	45	9	19	214
Consommation annuelle (m3)	4 857 474	2 667 612	2 655 039	347 855	1 577 355	6 848 164	3 298 980	1 994 323	777 346	25 024 148
Evolution par rapport à 2015 (%)	1.67%	0.11%	0.91%	- 12.72%	3.83%	- 4.61%	- 0.95%	- 0.11%	6.83%	- 0.80%

Source : SEDIF – Rapport Annuel 2017

La stabilisation des consommations se confirme :

Pendant 25 ans, sur l'ensemble du territoire du SEDIF, une diminution de 0,5 à 1 % par an des consommations d'eau a été observée, malgré une légère croissance de la population. Avec 243,5 millions de m³ vendus (soit +1,3% par rapport à 2016), l'année 2017 matérialise une année d'augmentation de la consommation après l'année 2016 qui avait connu une baisse de 1,4%. L'augmentation s'explique notamment par l'intégration de la ville de Saint-Maur-des-Fossés qui a fait sa première année complète au SEDIF et consommée 4 millions de m³.

En 2017, l'augmentation de la demande en eau peut être expliquée par un été plus chaud que l'été 2016, notamment la période du 25 mai au 18 juillet 2017 qui a été marquée par de fortes chaleurs. De plus, un très grand nombre d'ouverture intempestives de points d'eau d'incendie (PEI) a été observé, plus important encore qu'en 2015.

Au niveau du territoire de Plaine Commune, on constate une tendance inverse à celle de l'ensemble du territoire du SEDIF, avec une diminution de la consommation (- 0,80% en 2017 par rapport à 2016, alors que l'on constatait une augmentation de 1,39% l'année passée).

En 2017, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune représente :

- **6 % des abonnements du SEDIF ;**
- **10,3 % des volumes vendus par le SEDIF.**

II 5 Qualité de l'eau potable distribuée par le SEDIF

De manière générale, le degré de fiabilité du processus de production de la totalité des indicateurs de performance du SEDIF est A, correspondant au niveau « très fiable ». Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité s'élèvent en effet 100% pour ce qui concerne la microbiologie et 100% pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.

Avant d'être distribuée aux consommateurs, l'eau fait l'objet de contrôles en sortie d'usines et sur le réseau de distribution. 54 paramètres réglementaires sont suivis, assortis à des limites de qualité définies sur des critères sanitaires, ou des références de qualité pour s'assurer du bon fonctionnement des installations de production et de distribution. **Sur le territoire de Plaine Commune, 429 prélèvements ont été effectués en 2017. Aucune non-conformité n'a été détectée.**

Les contrôles effectués portent en particulier sur :

- les paramètres bactériologiques - afin de s'assurer de l'absence de germes pathogènes susceptibles de porter atteinte à la santé du consommateur (notamment les bactéries *Escherichia coli* et les entérocoques) ;
- le chlore - utilisé à très faible quantité comme désinfectant, il prévient le développement des bactéries pendant le transport de l'eau, notamment quand les températures sont élevées. Pour une couverture homogène, le SEDIF a réparti des installations de rechloration sur tout le réseau. Ce dispositif permet de trouver un compromis entre une bonne protection bactériologique et un « goût de chlore » limité ;
- la turbidité - liée à la présence de fines particules en suspension dans l'eau ;

- les nitrates produits par les végétaux, les animaux et les hommes - la réglementation en a fixé la limite de qualité à 50 mg/l, afin de protéger les populations les plus vulnérables, en particulier les nourrissons ;
- les pesticides (insecticides, fongicides et désherbants) – ce sont des produits phytosanitaires qui contaminent les eaux de surface et souterraines mal protégées. Les aliments, les fruits et légumes gardent également des traces des traitements subis ;
- l'aluminium – toutes les eaux en contiennent naturellement en quantité plus ou moins importante. Des sels d'aluminium sont utilisés dans le traitement de l'eau pour leur grande capacité à éliminer les matières en suspension d'origine minérale ou organique présentes dans les ressources. Les conditions d'exploitation très strictes appliquées sur les filières du SEDIF permettent de maintenir des concentrations très faibles, très inférieures aux recommandations de l'OMS.

Concernant le territoire de Plaine Commune, les résultats des analyses effectuées en 2017 sur ces paramètres sont les suivants :

	Aubervilliers	Epinay-sur-Seine	La Courneuve	l'Île Saint-Denis	Pierrefitte-sur-Seine	Saint-Denis	Saint-Ouen	Stains	Villetaneuse	limite ou référence de qualité	
Nombre de prélèvements	68	81	37	13	29	100	46	33	22	-	
Germes fécaux	Nombre de dépassement de seuil	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Chlore	Résiduel moyen (mg/l)	0,31	0,21	0,36	0,21	0,27	0,34	0,34	0,29	0,23	Absence d'odeur désagréable
Turbidité	Nombre de dépassement de seuil	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 NFU
Nitrates	Valeur moyenne (mg/l)	18	20	18	18	18	18	18	17	17	50 mg/l
Aluminium	Valeur moyenne (µg/l)	31	< 10	32	30	18	23	30	22	20	200 µg/l

Source : SEDIF – Rapport Annuel 2017, « Les principales données de l'eau par commune »

II 6 Prix de l'eau potable distribuée par le SEDIF

L'eau potable distribuée est facturée par le SEDIF à 1,3748 € HT par m³ – contre 1,3703 € HT par m³ en 2016, soit une hausse de 0.3%.

Pour une consommation annuelle de 120 m³ (correspondant à la consommation moyenne d'un ménage), le montant facturé atteint 164.97 € HT.

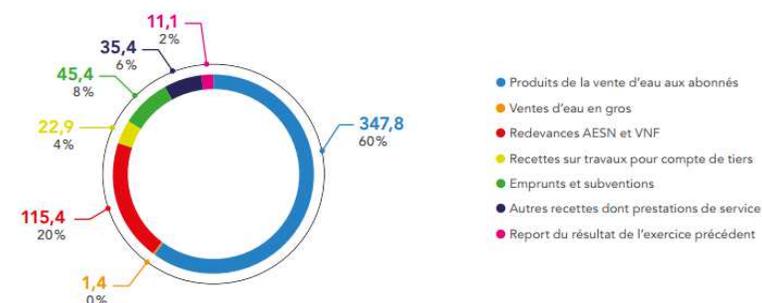
La part du prix de l'eau revenant au SEDIF pour une consommation annuelle standard de 120 m³ diminue entre 2016 et 2017¹ (31.7% en 2017 contre 33% en 2016).

¹ Eau consommée en 2016 et facturée au 1^{er} janvier 2017

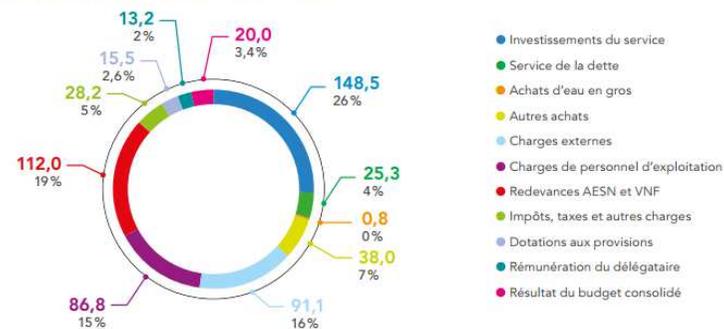
II 7 Budget du SEDIF

En 2017, le budget consolidé du SEDIF représente 579,4 M€² répartis comme suit :

Recettes consolidées = 579,4 M€ HT



Dépenses consolidées = 579,4 M€ HT



Source : SEDIF - Rapport d'Activité 2017

² 546.8 M€ en 2016

III ASSAINISSEMENT

III 1 Ouvrages intercommunaux

Les territoires du nord de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune sont majoritairement desservis par des réseaux de type séparatifs (les eaux pluviales y sont recueillies dans des ouvrages séparés). Les réseaux situés au sud de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et dans les centres villes anciens sont principalement unitaires (les eaux usées et les eaux pluviales y sont recueillies dans les mêmes ouvrages).

Le schéma des réseaux est présenté en annexe 2.

Les collecteurs communaux et intercommunaux se répartissent comme suit (en mètres linéaires), pour un total de 412,80 km de réseaux gérés par Plaine Commune :

	Linéaire UN	Linéaire EU	Linéaire EP	Total (km)
Aubervilliers	33,58	3,93	6,65	44,16
Épinay-sur-Seine	13,31	25,52	19,20	58,03
La Courneuve	29,74	1,78	4,01	35,53
L'Île-Saint-Denis	2,79	2,00	1,86	6,65
Pierrefitte-sur-Seine	13,66	16,48	12,58	42,72
Saint-Denis	38,95	32,19	33,78	104,92
Stains	19,17	19,88	22,51	61,56
Villetaneuse	0,65	11,62	13,00	25,27
Saint-Ouen	30,37	0,97	2,62	33,96
TOTAL	182,22	114,37	116,21	412,80

Source : SIG 2016 de la Direction de l'Assainissement et de l'Eau de Plaine Commune (données relatives aux ouvrages publics, ne prenant pas en compte les ouvrages privés)

Les unités de bouches et grilles-avaloirs entretenues en 2017 se répartissent comme suit :

En mètre linéaire (ml) ou unité (u)	Aubervilliers	Épinay Sur Seine	La Courneuve	L'Île St Denis	Pierrefitte sur Seine	Saint Denis	Stains	Villetaneuse	Saint Ouen	Total
Bouches avaloirs et grilles avaloirs curées (u)	301	1 808	346	348	1 587	3 601	2 370	780	2 563	13 704

III 2 Missions assurées par l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune

L'Etablissement Public Territorial Plaine Commune assure les principales missions suivantes :



Accueil du public :
Conseil et enquête
Contrôle de raccordement, contrôle de conformité, accompagnement technique et financier des riverains pour les travaux de mise en conformité
Instruction des permis et autorisation d'urbanisme
Création et renouvellement de branchement



Surveillance et entretien du patrimoine :
Curage des ouvrages (réseaux, bassin de rétention, ...)
Nettoyage des bouches avaloirs
Vérification des stations de pompage
Changement de fonte et remise en état des ouvrages annexes
Inspection et auscultation des ouvrages



Travaux et études :
Réhabilitation et reconstruction de collecteurs
Création de réseaux
Mise en séparatif
Création de bassin de rétention des eaux pluviales

En 2017, la politique d'assainissement et d'eau a fait l'objet des grandes décisions suivantes :

- Le conseil du 30 mai a approuvé le plan territorial de l'assainissement ;
- Le conseil du 19 décembre a approuvé une demande d'adhésion partielle au SEDIF pour les communes d'Épinay-sur-Seine, La Courneuve et Saint-Ouen ainsi qu'une convention de partenariat entre le SEDIF et les EPT 6, 8 et 12 (Plaine Commune, Est Ensemble et Grand Orly Seine Bièvre).

Par ailleurs, les marchés de curage et de prestation d'assistance technique, administrative et financière pour le contrôle et la mise en conformité des installations privatives d'assainissement aux réseaux publics d'assainissement de la DEA ont été renouvelés en 2017.

En 2017, Plaine Commune a également poursuivi son action pour une meilleure intégration de l'eau dans la ville. Cette action se décline à travers différents volets :

- Le suivi des projets d'aménagement du territoire pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à la gestion des eaux usées et pluviales ;
- La mise en place d'une application mobile répertoriant les points de rafraîchissement ;
- La poursuite de l'étude des modalités de valorisation de l'eau brute, en particulier sur le site de la piscine Canyon à Épinay-sur-Seine ;

Enfin, en cohérence avec la politique de l'eau de l'agglomération votée en 2013, la direction a participé à différentes manifestations culturelles (fête de la ville de Stains le 01/07/17, fête des tulipes de Saint-Denis les 15&16/04/17 et forum de la copropriété d'Aubervilliers le 19/11/16), permettant en particulier de valoriser l'eau du robinet via l'animation d'un bar à eau. Une nouvelle opération de sensibilisation aux bonnes pratiques de consommation d'eau, a également été menée en 2017, auprès des gens du voyage du territoire ;

III 3 Organisation des Services

La direction compte 32 postes, répartis entre :

- la direction ;
- le service gestion patrimoniale (15 agents), dont une régie communautaire composée de 8 agents ;
- le service études et travaux (7 agents) ;
- le service conformité des rejets (5 agents) ;
- la cellule administrative (3 agents).

Budget fonctionnement : 6 500 000 €
Budget investissement : 13 056 431 €

La Direction dispose d'un parc de véhicules d'intervention ainsi que d'outils de gestion patrimoniale, notamment un Système d'Information Géographique et diverses Bases de Données

III 4 Modalités de gestion

- Entretien courant

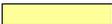
L'Etablissement Public Territorial Plaine Commune assure la collecte des effluents par les réseaux d'assainissement communaux ou intercommunaux. Ces réseaux font l'objet de travaux d'entretien et d'investissement, via des marchés publics de prestation de service, de travaux, ou grâce à du personnel de la collectivité :

Entretien	Aubervilliers	Epinay-sur-Seine	La Courneuve	L'Île-Saint-Denis	Pierrefitte-sur-Seine	Saint-Denis	Saint-Ouen	Stains	Villetaneuse
Génie civil	Groupement ¹	Groupement ¹	Groupement ¹	Groupement ¹	Groupement ¹	Groupement ¹	Groupement ¹	Groupement ¹	Groupement ¹
Curage	Personnel collectivité	Groupement ²	Personnel collectivité	Groupement ²					
Chemisage	Valentin								
Inspections	CIG ou personnel collectivité								

Groupement¹ : Le groupement est composé des entreprises Dubrac/Colas/SNTTP

Groupement² : Le groupement est composé des entreprises CIG/Sanitra

 Personnel employé par Plaine Commune pour assurer la prestation

 Marchés à bons de commande

 Marchés à bons de commande ou personnel employé par Plaine Commune

- Gestion des raccordements

Le contrôle et la mise en conformité des raccordements pour les eaux usées domestiques. En 2017, 1751 enquêtes de raccordement (+16,4% par rapport à 2016) ont été réalisées, dont 1 101 par la régie sur le réseau unitaire et 650 par notre prestataire sur le réseau séparatif. Parmi les enquêtes effectuées sur le réseau séparatif, 27% se sont avérées non conformes (-3% par rapport à 2016).

Le détail des contrôles de raccordement réalisés en 2017 est présenté dans le tableau ci-dessous :

NOMBRE D'ENQUÊTES RÉALISÉES	RESEAU UNITAIRE	RESEAU SEPARATIF		TOTAL
		Conforme	Non-conforme	
Aubervilliers	245	9	0	254
Epinay	72	138	31	241
La Courneuve	92	0	0	92
L'Île-Saint-Denis	17	12	0	29
Pierrefitte	61	62	52	175
Saint-Denis	339	163	57	559
Stains	54	41	28	123
Villetaneuse	3	23	7	33
Saint-Ouen	218	27	0	245
TOTAL	1 101	475	175	1 751

En cas de non-conformité, la direction accompagne l'utilisateur dans la réalisation de ses travaux sous domaine privé, au travers d'une assistance technique gratuite ainsi que d'une aide financière. Ainsi, grâce à cette aide, 36 (-28 %) usagers ont pu réaliser des travaux de mise en conformité de leurs installations privées d'assainissement.

1 455 fiches Allo Agglo ont été traitées en 2017 concernant la politique de mise en conformité des rejets domestiques.

Concernant les rejets non-domestiques et assimilés domestiques, 7 autorisations ont été délivrées pour des rejets sur les réseaux gérés par Plaine Commune et 3 instructions ont été initiées durant l'année 2017.

III 5 Activités 2017

Les activités 2017 de surveillance et d'entretien du patrimoine et de gestion administrative sont synthétisées dans le tableau suivant :

En mètre linéaire (ml) ou unité (u)	Aubervilliers	Epinay Sur Seine	La Courneuve	L'Île St Denis	Pierrefitte sur Seine	Saint-Denis	Stains	Villetaneuse	Saint Ouen	Total	Evolution 2016/2017
Indicateurs d'entretien des ouvrages											
Réseau non visitable curé (ml)	1 802	10 291	1 422	1 089	9 128	20 890	9 790	3 736	6 482	64 630	-9%
Réseau visitable curé (ml)	0	/	0	0	0	1 261	292	0	983	2 536	-7%
Bouches avaloirs et grilles avaloirs curés (u)	301	1 808	346	348	1 587	3 601	2 370	780	2 563	13 704	+1%
Linéaire accodraïns curés (ml)	402	702	2 124	0	472	2 964	21	142	350	7 177	/
Indicateurs d'auto surveillance des ouvrages											
Réseau non visitable inspecté (ml)	955	2 025	522	0	213,9	1 047	216,14	0	710	5 689	-69%
Réseau visitable inspecté (ml)	184	0	0	0	0	350	0	0	0	534	-61%
Branchements inspectés (u)	85	212	98	0	47	11	44	0	32	529	-66%
Indicateurs de gestion administrative											
Permis de construire instruits	25	66	16	0	78	60	100	8	43	396	-1%
Demandes de branchements instruits	19	10	5	1	5	13	5	0	5	63	-10%
DR et DICT instruits	692	495	423	65	391	1 778	434	140	Traité par St Ouen	4418	-33%
Fiches Allo Agglo traitées	63	74	26	12	83	202	41	20	46	567	-68%
Courriers traités pour l'ensemble des services de la DEA	/	/	/	/	/	/	/	/	/	1 252	+9%

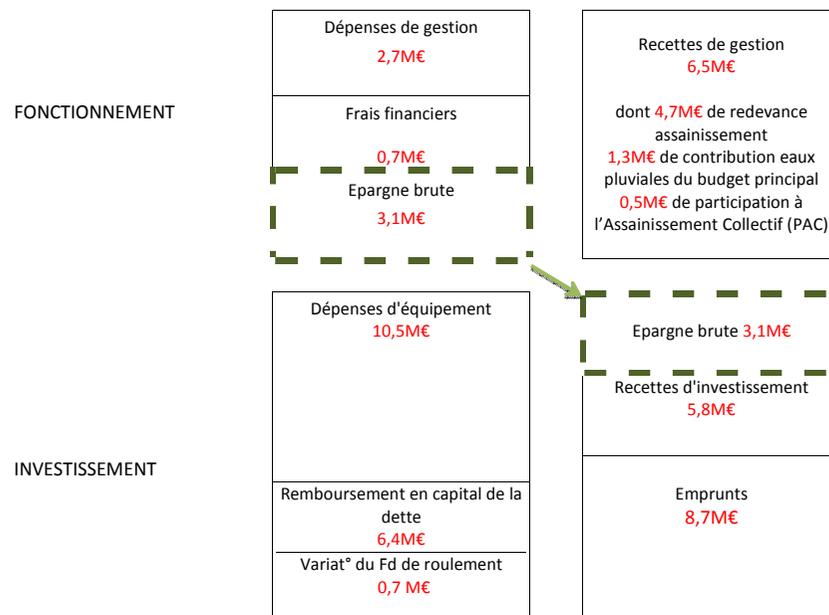
- Travaux d'investissement et études :

Les principales opérations engagées en 2017 sont les suivantes :

Aubervilliers	<p>Rue des Ecoles (entre Karman et Cités): travaux de réhabilitation du réseau unitaire visitable</p> <p>Rue des 4 chemins : études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau unitaire visitable</p> <p>Rue de la Commune de Paris et avenue de la république : études de maîtrise d'œuvre en vue du dévoiement</p> <p>Rue Désiré Lemoine : travaux de réhabilitation du réseau unitaire</p>
Epinay sur Seine	<p>Rue Jean Jaurès : finalisation des études pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées</p> <p>Rue Saint Gratien : démarrage d'études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau</p>
La Courneuve	<p>Rue de la République : travaux de réhabilitation du réseau unitaire visitable</p> <p>Rue D.September : travaux de dévoiement</p> <p>Rue du Docteur Calmette : travaux de réhabilitation du réseau unitaire</p> <p>Rue Danton : travaux de réhabilitation du réseau unitaire</p>
L'île Saint Denis	<p>Rue Louis Bouxin (entre Jean Jaurès et quai du moulin) : démarrage d'études de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif de la rue avec création d'un rejet des eaux pluviales en Seine</p>
Pierrefitte-sur-Seine	<p>Rues Paul Lafargue, Emile et Adeline : travaux de mise en séparatif des réseaux</p> <p>Rue Etienne Dolet (entre De Gaulle et Pasteur) : travaux de réhabilitation du réseau unitaire</p> <p>Sentier Malassis à l'Ascension : étude de maîtrise d'œuvre et travaux de création d'un réseau d'eaux usées</p>
Saint Denis	<p>Rues Diderot, Berthelot et Voltaire : travaux de réhabilitation du réseau séparatif</p> <p>Avenue du président Wilson : démarrage d'études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau unitaire visitable</p> <p>Gare la Plaine Stade de France : démarrage d'études de maîtrise d'œuvre en vue du dévoiement</p> <p>Boulevard Finot et rue des cheminots : travaux de dévoiement des réseaux</p> <p>Rues Massenet, Rousseau et Postillons : démarrage d'études de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif des réseaux</p>
Stains	<p>Rue du Chemin de Fer : travaux pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement</p> <p>Rues Pasteur et Cerisaie : études de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif des réseaux et mise en concurrence pour le marché de travaux</p>
Saint-Ouen	<p>Rue Eugène Berthoud : études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau unitaire visitable et mise en concurrence pour le marché de travaux</p>
Villetaneuse	<p>Rue Marcel Sembat : travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées</p> <p>Rue du 19 mars 1962 et H. Barbusse : travaux de mise en séparatif des réseaux</p>

III 6 Dépenses et recettes de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune

Le budget de l'assainissement et de l'eau est un budget annexe, principalement financé par la redevance assainissement, prélevée sur la facture d'eau de l'usager. L'équilibre du budget 2016 hors reports et rattachements s'établit de la façon suivante :



Source : CA fourni par la Direction des finances - Budget assainissement 2017 consolidé (budget annexe)

Ces résultats sont liés au niveau effectif de dépenses et de recettes qu'il a été possible de réaliser durant l'année, différent des prévisions établies au BP 2017.

En fonctionnement

- **recettes** : 6,5 M€ = 4,7 M€ redevance d'assainissement + 1,3 M€ contribution du budget principal pour les eaux pluviales + 0,5 M€ participation au financement de l'Assainissement Collectif
 - **dépenses** : 3,4 M€ = 2,7 M€ dépenses de gestion (frais de fonctionnement, masse salariale,...) + 0,7 M€ frais financiers (intérêt de la dette)

La différence entre ces deux montants a généré une épargne brute 2017 de 3,1M€

En investissement

- **recettes** : 17,6 M€ = 8,7 M€ emprunt + 5,8 M€ recettes d'investissement (FCTVA, subvention,...) + 3,1 M€ épargne brute
 - **dépenses** : 17,6 M€ = 10,5 M€ dépenses d'équipement/travaux + 6,4 M€ remboursement de la dette + variation du fond de roulement 0,7 M€

De façon générale, conformément à la réglementation, les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice via une décision modificative. Le budget supplémentaire permet justement de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent. Ces résultats 2017 ont donc bien pu être repris lors de la Décision Modificative n°1 de 2018.

Depuis le 1^{er} Janvier 2003, les taux de redevance communale sont fixés par délibération de Plaine Commune. Dans le cadre du plan communautaire de l'assainissement, dès 2005, les taux de redevance communale ont été lissés, afin d'atteindre un taux unique en 2008. Par la suite, le taux de redevance d'assainissement communautaire n'a pas évolué. La Commune de Saint-Ouen ayant intégré l'EPT plus récemment, le lissage de sa redevance est en cours sur la période 2015-2018, avec un taux 2017 porté à 0,2085 € HT/ m³.

Les taux de redevances d'assainissement applicables aux consommations d'eau de l'année 2017 sont les suivants :

Communale (*)	taux	0,2400
	variation	0,0000 0 %
Départementale	taux	0,5600
	variation	+0,0100 +1,8 %
Interdépartementale	taux	1,0650
	variation	+ 0,0250 + 2,0 %
Total	taux	1,8650
	variation	+ 0,0350 + 1,9 %

* : Valable pour l'ensemble des communes hors Saint-Ouen (taux de 0,2085€ HT/ m³)
Taux en euro HT par mètre cube d'eau consommée en 2017 et facturée au 1^{er} janvier 2018
Evolution en valeur absolue (en € HT / m³) de 2016 à 2017
Evolution en % de 2016 à 2017

La redevance communale d'assainissement émise par Plaine Commune représente 6 % du montant HT d'une facture d'eau moyenne.

III 7 Assainissement départemental et interdépartemental

Les effluents collectés par les ouvrages communaux ou intercommunaux sont dirigés vers les ouvrages départementaux puis interdépartementaux.

Ouvrages interdépartementaux

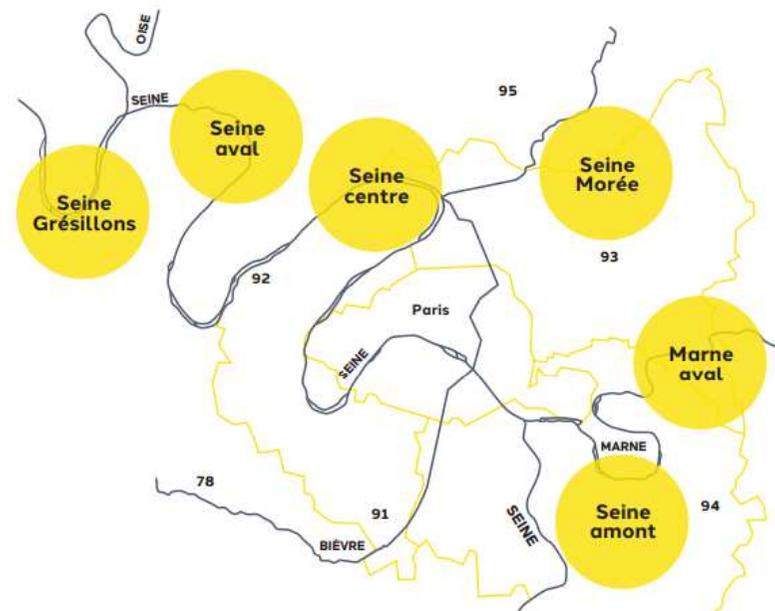
Source : SIAAP - Rapport 2017 d'activité et de développement durable

Le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) transporte dans son réseau souterrain et épure l'eau utilisée par près de 9 millions de Franciliens pour leurs usages domestiques et industriels ainsi que les eaux pluviales. Une fois dépolluée dans les 6 usines du SIAAP, l'eau est rejetée dans la Seine et la Marne.

Les 2 usines d'épuration traitant les eaux usées du territoire de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune sont Seine-Aval (Achères - 78) et Seine-Centre (Colombes – 92).

Sur le territoire de Plaine Commune, l'usine de la Briche (Épinay-sur-Seine) constitue :

- un centre de prétraitement qui reçoit une grande partie des eaux usées de la Seine-Saint-Denis et du nord de Paris ;
- un centre de traitement des sables issus de ce prétraitement, ainsi que du curage des réseaux d'assainissement, afin de les recycler dans le bâtiment et les travaux publics, valorisant ainsi chaque année 25 000 tonnes de sables, dont le stockage est interdit en décharge.



Carte des usines d'épuration du SIAAP
source : SIAAP - Rapport 2017 d'activité et de développement durable

Pour transporter les eaux usées produites sur son territoire de collecte d'une superficie de 1 800 km², le SIAAP gère un réseau de 440 kilomètres de véritables « autoroutes de l'eau », constituées de collecteurs et d'émissaires qui acheminent les eaux usées vers six usines de traitement. Ainsi, environ 2,3 millions de mètre cube d'eau usées sont traités chaque jour. Afin de lutter contre les déversements des eaux excédentaires de temps de pluie, le SIAAP a également construit des ouvrages de stockage.

En décembre 2016, le plan stratégique SIAAP 2030 a été adopté à l'unanimité par le conseil d'administration. Ce plan stratégique se décline en 11 programmes thématiques et 98 actions visant à préparer le SIAAP aux enjeux industriels et technologiques, environnementaux et métropolitains de demain. Le taux d'avancement de ce plan en 2017 est de 25% et des résultats significatifs ont déjà été enregistrés dans la mesure où plus de 80% des 98 actions ont été lancées en 2017.

La présentation du bilan 2017 des différentes actions menées par le SIAAP est organisée selon la vision stratégique et les perspectives du Syndicat :

1 Améliorer la performance technologique

La mission du SIAAP s'organise autour de 3 axes principaux : transporter, dépolluer et valoriser les eaux usées. Il place également l'innovation au cœur de ses programmes comme, par exemple, l'action d'amélioration du traitement biologique par bioréacteurs à membranes, qui s'inscrit dans le plan SIAAP 2030.

Le SIAAP a quatre priorités pour les années à venir : être un exploitant fiable et performant, un gestionnaire efficace de son patrimoine industriel, un gestionnaire avisé des ressources du cycle de l'eau et, enfin, un acteur de la dynamique régionale du Grand Paris. Ces priorités ont notamment été concrétisées en 2015 par l'adoption du SDAGE 2016-2021 (schéma directeur d'aménagement et de

gestion de l'eau) ou le respect de nouvelles dispositions réglementaires en matière d'assainissement.

Parmi les grands chantiers du SIAAP en 2017 :

- L'inauguration du tunnelier "Nicole" long de 90 mètres pour une capacité de creusement de 10 mètres par jour grâce à ses 18 vérins qui assurent une poussée totale de 3 000 tonnes ;
- La poursuite du chantier de modernisation de l'usine Seine Aval (78), démarré en 2009 et prévu pour 2018 ;

Enfin, le SIAAP a pour objectif d'assurer la continuité de service en cas de crue, coûte que coûte. Pour parer à toutes éventualités, le SIAAP organise et participe à des exercices de simulation de crue et peut compter sur ses 8 bassins de stockage et ses 4 tunnels réservoirs pour éviter la saturation du réseau et le risque de débordement des eaux non traitées lors d'intempéries.

2 Préserver le milieu naturel, protéger les femmes et les hommes

Le SIAAP s'engage à la préservation du milieu naturel en portant une grande attention à la protection de la Seine et de la Marne via la juste équation entre la qualité des eaux sanitaires et le respect de la biodiversité. En effet, en 2017, le SIAAP a commencé à appliquer sa deuxième stratégie de développement durable visant à diminuer l'empreinte écologique du SIAAP en préservant les écosystèmes et les ressources naturelles.

De plus, un autre objectif du SIAAP est de rendre la Seine et la Marne aptes à la baignade pour que dans 6 ans puissent s'y tenir les épreuves de triathlon et de nage en eau libre des JO 2024.

3 Partager les savoir-faire

Toute l'année, La Cité de l'Eau et de l'Assainissement accueille, à Seine centre, de nombreux visiteurs. Des professionnels de l'eau, au premier rang desquels les agents du SIAAP, mais aussi des scolaires et le grand public viennent s'y instruire. Les outils de formation et de médiation qui sont proposés sont de plus en plus créatifs. La Cité de l'Eau et de l'Assainissement a fêté ses 10 ans en 2017.

Le SIAAP participe également à des initiatives internationales visant à assurer une gestion durable des ressources en eau et à favoriser l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement. Il est présent sur 4 continents et participe ou a participé à 33 projets de coopération décentralisée dans le monde, permettant d'assurer le droit à l'assainissement pour tous.

4 Pour une Métropole durable

Point d'aboutissement d'un processus initié en 2007, la Métropole du Grand Paris (MGP) a été officialisée le 1er janvier 2016. Elle crée un nouveau cadre institutionnel, au cœur duquel le SIAAP conserve toute sa place et sa légitimité.

La nouvelle construction métropolitaine souligne aujourd'hui plus encore qu'hier l'indispensable coopération entre les différents acteurs du territoire. C'est ce qui explique l'implication du SIAAP dans la mise en œuvre de partenariats industriels et de projets d'innovation.

Le 29 mars 2017, les services publics urbains du Grand Paris, dont le SIAAP fait partie, signent un protocole stratégique avec la métropole du Grand Paris afin de renforcer leur dynamique partenariale.

Ouvrages départementaux

Source : Site Internet du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis au 01/08/2018

Les ouvrages départementaux d'assainissement sont gérés par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis. Ils **constituent un maillon essentiel entre les réseaux communaux qui ont en charge la collecte des effluents et les réseaux interdépartementaux de traitement des eaux. Et sont essentiellement composés de 700 km de collecteurs, de 31 bassins de retenue d'une capacité globale de 1,3 million de m³, qui stockent l'eau délestée par les collecteurs surchargés lors des fortes pluies.**

Le nouveau schéma directeur de l'assainissement départemental voté pour la période 2014-2023, s'inscrit dans la construction du projet départemental de développement durable. Ce document se divise en quatre orientations. Chacune d'elle aborde un aspect de la gestion de l'eau à l'échelle du département :

- assurer la pérennité du réseau d'assainissement départemental :
 - la connaissance et la surveillance du réseau ;
 - l'entretien et la réhabilitation du patrimoine (curage, réhabilitation et réparations, ...) ;
 - les travaux sur les branchements particuliers ;
- maîtriser les inondations :

- la gestion des écoulements ;
- le renforcement de la capacité de stockage et l'extension du réseau ;
- préserver les rivières et respecter l'eau :
 - mesurer et surveiller les effluents ;
 - contrôler et améliorer la qualité des eaux qui arrivent au réseau (contrôle préventif, assistance aux industriels, interventions lors de pollutions accidentelles) ;
- tisser des partenariats solidaires.

Redevances départementale et interdépartementale :

En 2017, la DEA a fixé la redevance départementale à 0,5600 €/m³, soit une hausse de 1,8% par rapport à 2016.

En 2017, le SIAAP a fixé la redevance interdépartementale à 1,0650 €/m³, soit une hausse de 2 % par rapport à 2016.

III 8 Axes de travail et priorités 2018 pour la Direction de l'Eau et de l'Assainissement

Concernant le fonctionnement du service, la priorité 2018 vise à assurer la continuité de service, étant donné le détachement de la directrice et le congé de plusieurs agents de la direction.

En termes de politiques, les priorités suivantes ont été retenues :

Assainissement

- Mettre en œuvre le plan territorial de l'assainissement. Le Schéma Directeur d'Assainissement correspondant, porte sur l'ensemble des ressources et moyens de la direction (redevances, ressources humaines, politiques d'assainissement, ...) et prévoit un montant d'investissement annuel de 17,5 M€ ;

Eau potable

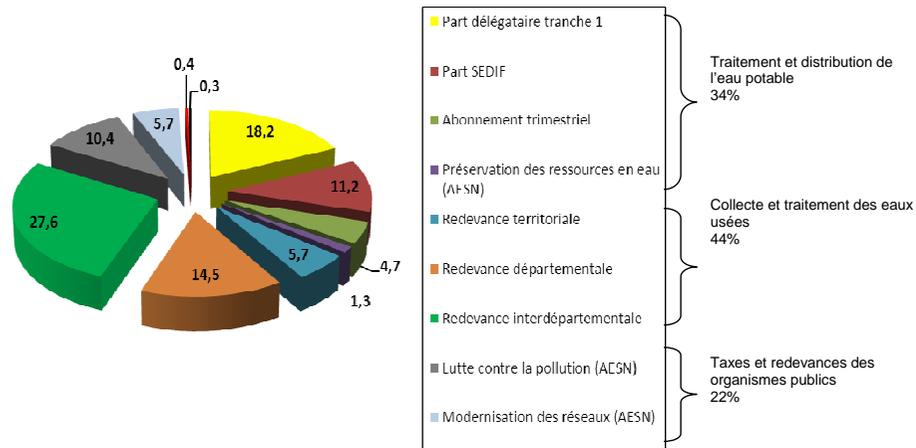
- Accompagner les dispositions mises en œuvre concernant l'adhésion au SEDIF et l'alimentation en eau potable du territoire. En particulier, une étude concernant les conditions de création d'une régie d'eau potable est visée sur la période 2018-2019 ;

Plaine Commune

- Mettre en œuvre les propositions de la revue des politiques publiques. Elles portent notamment sur les modalités de financement des activités & projets de la direction, le recyclage des matériaux, la valorisation des eaux brutes du territoire ;
- Participer aux projets de bâtiments (CTM Aubervilliers, CTC Valmy) ;
- Contribuer aux politiques du territoire et de l'administration (PLUi, Agenda 21, JOP, Schéma Directeur pour les Eaux Pluviales, politique RH, projet administration, ...)
 - participer à la mise en œuvre du projet managérial
 - partager et porter la déclinaison de la fonction RH
 - s'impliquer et anticiper au mieux les grands projets d'investissement sur le territoire (GPE, JOP2024...).

IV FACTURE D'EAU

Le prix de l'eau résulte en 2017 des éléments suivants :



Le prix de l'eau, en € TTC/m³, pour une consommation annuelle de 120 m³ entre le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2018, toutes taxes et redevances comprises (distribution de l'eau, collecte et traitement des eaux usées, organismes publics) est de 4,2456 €TTC/m³ d'eau consommé :

2016	4,2669
2017	4,2456
variation	-0,50 %

Prix en € TTC par m³ d'eau

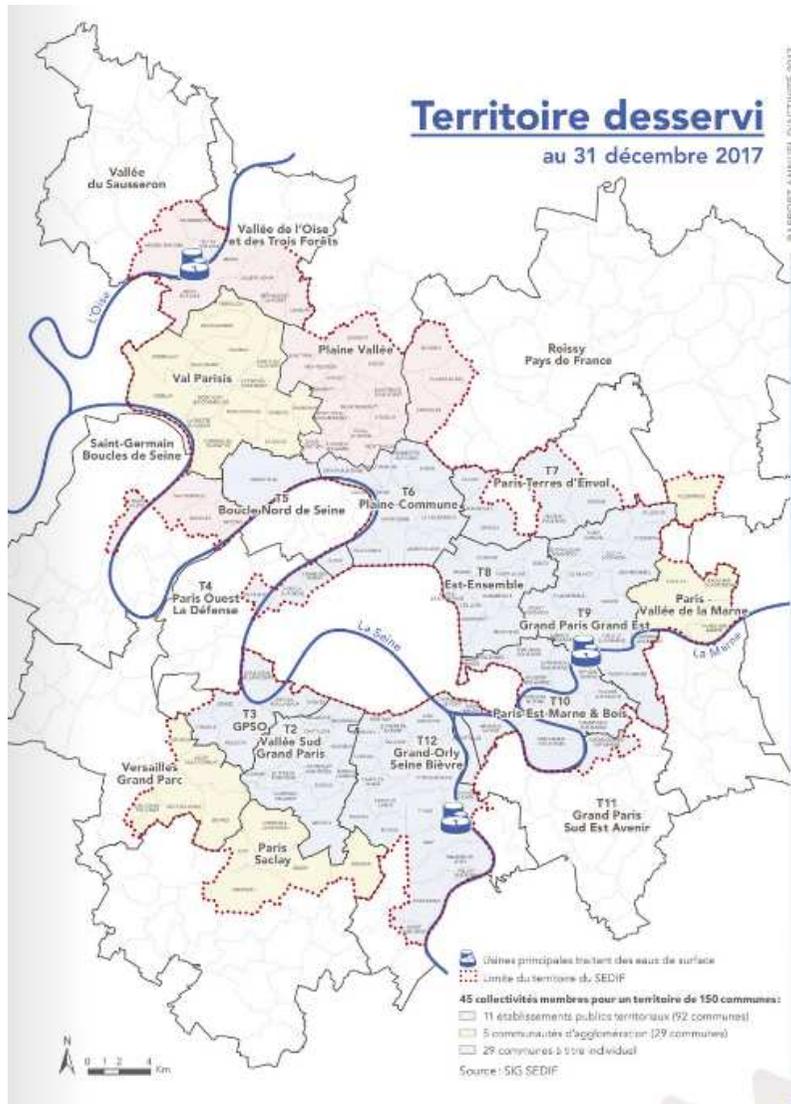
L'annexe 4 présente une facture d'eau sur Plaine Commune pour une consommation annuelle de 120 m³.

Le prix de l'eau a diminué de 0,50% entre 2016 et 2017, malgré l'augmentation des redevances d'assainissement départementale (+1,8%) et interdépartementale (+2%). Cette baisse est essentiellement due à la baisse des redevances à l'agence de l'eau Seine Normandie concernant la modernisation des réseaux (-25%).

En parallèle, on note la stabilité du montant de la redevance d'assainissement territoriale depuis 2009.

Annexe 1

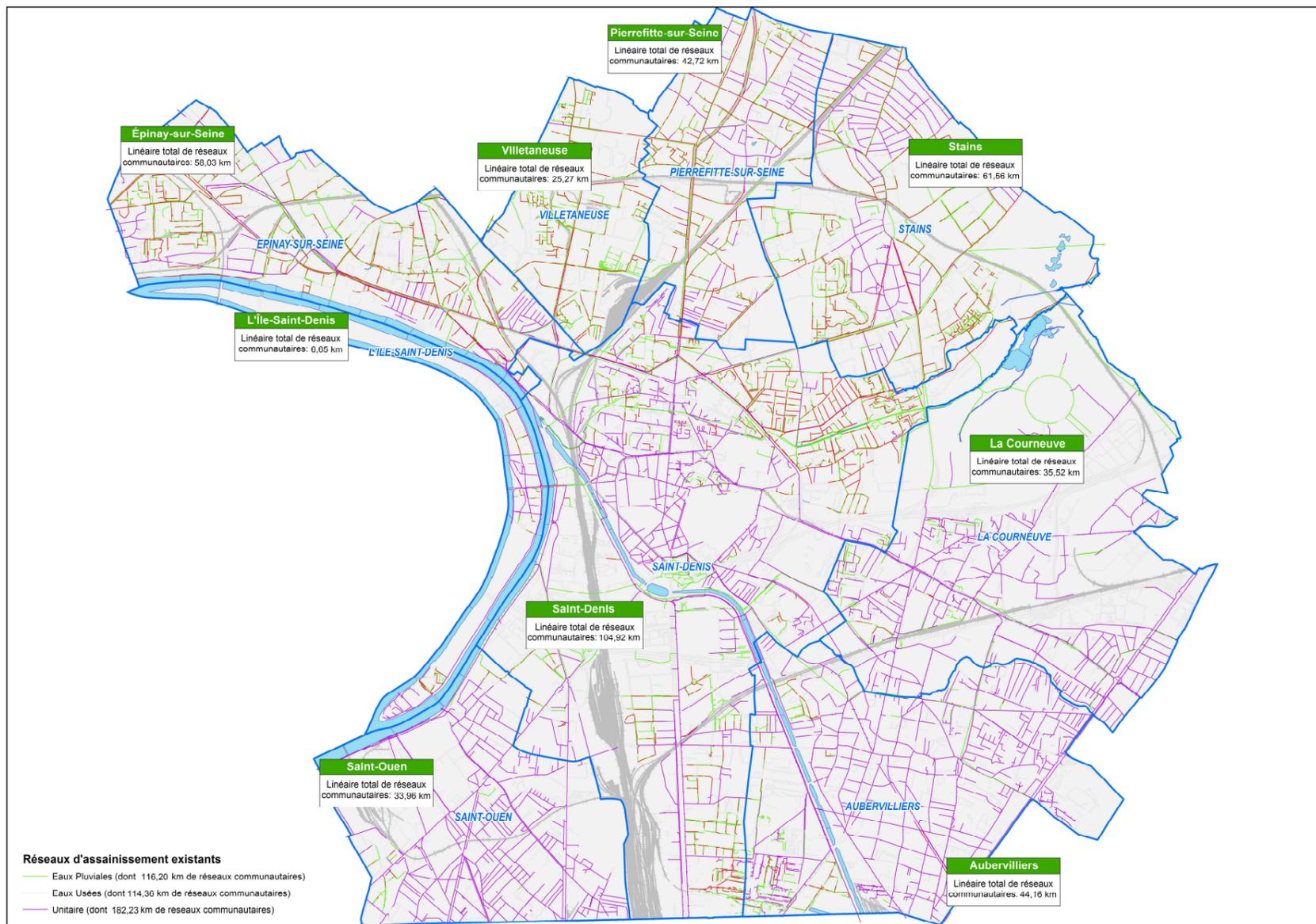
Origine de l'eau et principales installations de production & stockage du SEDIF



Source : SEDIF - Rapport Annuel 2017

Annexe 2

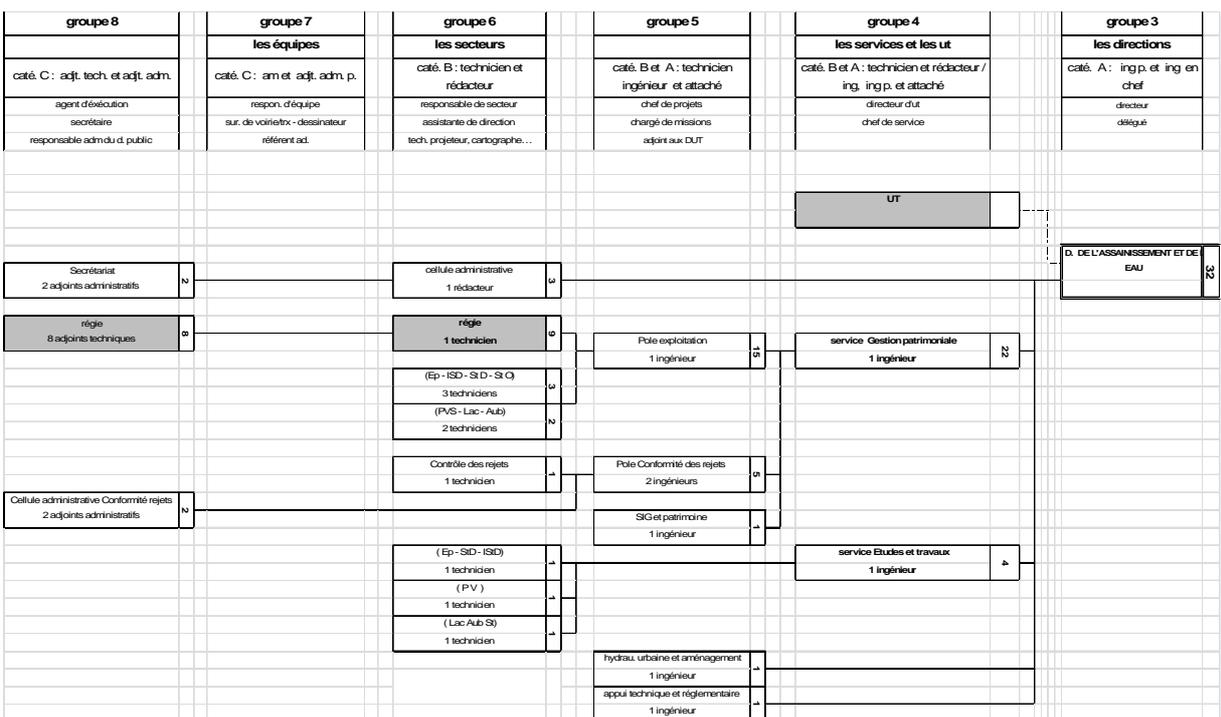
Plan des réseaux d'assainissement gérés par l'Établissement Public Territorial Plaine Commun



Organigramme de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune

Annexe 3

Organigramme de la direction (juin 2017)



Annexe 4

Facture d'eau

 VEOLIA Eau d'Île-de-France délégataire de l'ARER	N° de contrat 1300000 00	N° de facture 013000000000000000000000	Emise le 01.01.2018	Période de consommation Du 01.01.2017 au 01.01.2018
	Adresse de la propriété desservie - 93200 SAINT DENIS			

Nous vous informons

Vous nous contactez par téléphone... munissez-vous de votre numéro de contrat situé en haut de votre facture. Ainsi, en vous authentifiant sur notre Serveur Vocal, vous serez mis en relation avec un interlocuteur privilégié et vous accéderez à des services personnalisés 24h/24 - 7j/7:

- Déposer votre relevé de compteur
- Connaître le solde de votre compte
- Payer votre facture par carte bancaire

02.518.FA

93200 SAINT DENIS

Facture trimestrielle d'eau et d'assainissement

émise par Veolia Eau d'Île de France SNC

Montant à régler avant le 15.01.2018	509,47 € TTC <small>Prix au litre (hors abonnement) 0,0000 €</small>
---	--

Détail de votre facture	
Production et distribution de l'eau potable (SEDIF)	171,21€
Collecte et traitement des eaux usées	223,80 €
Organismes publics et TVA	114,46 €

Les pénalités applicables en cas de retard de paiement seront calculées à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal avec un minimum de perception de 12,70 €. Il ne sera pas appliqué d'escompte en cas de paiement anticipé.

Montant
509,47 €

IBAN : [JOINDRE UN RIB/IBAN]
 ICS :
 RUM :
 Centre :

Montant : **509,47 €**

93200 SAINT DENIS

TIPSCPA

CENTRE DES PAIEMENTS
 TSA 30149
 41974 BLOIS CEDEX 9

Veolia Eau d'Île de France
 SNC CCP PARIS
 IBAN : FR83 3204 1000
 0107 0061 0100 0000

N° Client **1300000**
 518

Mandat de prélèvement SDPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le CENTRE DES PAIEMENTS à envoyer ses instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du CENTRE DES PAIEMENTS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant le date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SDPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué

Date et Lieu _____ Signature _____

00

50947

Votre consommation				
Compteur n°	Volume consommé	Ancien index	Nouvel index	Déterminé par
ECHANTILLON	120 m³	0 au 01.01.2017	120 au 01.01.2018	estimation

Votre facture en détail					
Période de facturation	Volume en m³ ou quantité	Prix unitaire en €	Montant HT en €	Taux TVA %	
Production et distribution de l'eau potable					
Part dématérielle du 01-01-2017 au 01-01-2018 tranche 1					
Part SEDIF du 01-01-2017 au 01-01-2018	120	0,4500	54,00	5,50%	
Abonnement trimestriel du 01-01-2017 au 01-01-2018 (Contribution aux frais fixes de service de l'eau)			22,76	5,50%	
Préservation des ressources en eau du 01-01-2017 au 01-01-2018 (Agence de l'Eau Seine-Normandie)	120	0,0520	6,24	5,50%	
Collecte et traitement des eaux usées					
Redevance territoriale du 01-01-2017 au 01-01-2018					
Redevance départementale du 01-01-2017 au 01-01-2018	120	0,2400	28,80	0,00%	
Redevance interdépartementale du 01-01-2017 au 01-01-2018	120	1,0650	127,80	10,00%	
Organismes publics					
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Seine-Normandie)					
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau Seine-Normandie)	120	0,2400	28,80	0,00%	
Soutien d'équipement par délégitimation 2016-63 (PTB Seine Grand Lac)	120	0,0143	1,72	5,50%	
Développement des voies navigables (Voies Navigables de France délégitimation SEDIF 19/12/2014)	120	0,0140	1,68	5,50%	
Total HT			477,61		
TVA à 0,00%			0,00		montant € HT
TVA à 5,50%			12,36		57,60
TVA à 10,00%			19,50		225,01
Total TTC			509,47		
Total TVA			31,86		477,61

Mieux comprendre votre facture

Pour une consommation moyenne de 120 m³ par an

- Traitement et distribution de l'eau potable*** : votre commune est desservie par le SEDIF qui a délégué le service à Veolia Eau d'Île de France SNC. Prise dans le milieu naturel, l'eau est traitée et acheminée par des canalisations souterraines jusqu'à votre robinet. Sa qualité est rigoureusement contrôlée.
- Collecte et traitement des eaux usées** : collectées par les communes ou leurs groupements, les eaux usées sont acheminées vers des stations d'épuration pour assainissement avant retour dans le milieu naturel.
- Taxes et redevances des organismes publics** : l'Agence de l'Eau Seine Normandie a en charge la protection de la ressource en eau dans notre région. Voies Navigables de France gère les cours d'eau, Seine Grand Lac gère les bassins réservoirs.

*La part relative du service de l'eau du SEDIF (hors redevance "préservation des ressources en eau") se répartit que 20% de la facture TTC

Scissors icon

Votre paiement

Pour connaître les différents modes de paiement de votre facture d'eau, rendez-vous sur www.sedif.com (espace "abonnés").

Simplifiez-vous l'eau, optez pour le prélèvement automatique !

Tranquillité
Plus besoin de vous soucier de votre facture, même en vacances.

Simplicité
Maîtrisez votre budget et choisissez votre rythme de paiement.

Ecologie
Plus de timbres ou de courriers à renvoyer : tout est automatisé !

Pour souscrire au prélèvement, contactez le 0969 369 900 (numéro Cristal, appel non surtaxé) ou adhérez via votre espace client.

Vous pouvez aussi payer en utilisant le TIP au recto : suivez les instructions indiquées sur l'enveloppe de retour jointe.

Scissors icon

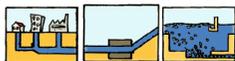
VEOLIA EAU DISTRIBUTION SNC - 21 Boulevard de la République - 93110 La Plaine St-Denis - Cedex - Tél : 01 85 56 00 00 - www.sedif.com - SIREN 511 121 121 B - 1994

Annexe 5

RPQS - AC

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal.

- Nom de la collectivité : Etablissement Public Territorial Plaine Commune
- Compétences liée au service : EU : collecte EU EP
EP : collecte et dépollution
- Territoire et population desservis (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.) :

➢ Villes	Habitants
Aubervilliers	84 327
Epinay-sur-Seine	55 008
La Courneuve	41 956
L'île Saint-Denis	7 575
Pierrefitte-sur-Seine	29 785
Saint Denis	111 113
Saint Ouen	48 763
Stains	39 722
Villetaneuse	12 761
Total	432 010

Source : INSEE, population au 31/12/2017

Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie.

Nombre d'abonnements



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés et de leur consommation par commune est la suivante :

	Aubervilliers	Epinay-sur-Seine	La Courneuve	L'île-Saint-Denis	Pierrefitte-sur-Seine	Saint-Denis	Saint-Ouen	Stains	Villetaneuse	Total
Abonnements (u)	5 415	4 531	3 943	382	4 423	7 983	3 570	4 491	1 228	35 966
Evolution par rapport à 2016 (u)	11	3	87	- 8	13	35	45	9	19	214
Consommation annuelle (m3)	4 857 474	2 667 612	2 655 039	347 855	1 577 355	6 848 164	3 298 980	1 994 323	777 346	25 024 148
Evolution par rapport à 2015 (%)	1.67%	0.11%	0.91%	- 12.72%	3.83%	- 4.61%	- 0.95%	- 0.11%	6.83%	- 0.80%

Source : SEDIF – Rapport Annuel 2017

Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2016 : 7

Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)



Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 114 km de réseau d'eaux usées hors branchements,
- 116 km de réseau d'eaux pluviales hors branchements,
- 182 km de réseau unitaire hors branchements.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

A l'exception de la commune de Saint Ouen où la redevance d'assainissement communautaire a été portée à 0,2085 €/m³ en 2017 (dans le but d'harmoniser progressivement la redevance communale d'assainissement de Saint-Ouen avec le reste du territoire), les tarifs applicables du 01/01/2017 et 01/01/2018 sur Plaine Commune sont les suivants :

Tarifs		au 01/01/2017	au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Frais d'accès au service	(facultatif)	0 €	0 €
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à m ³	0,24 €/m ³	0,24 €/m ³
	Tranche 2 : à m ³	0 €/m ³	0 €/m ³
	Tranche 3 : à m ³	0 €/m ³	0 €/m ³
	Tranche 4 : à m ³	0 €/m ³	0 €/m ³
Autre :	0 €	0 €	
Taxes et redevances			
Taxes	Assujettissement TVA ⁽²⁾	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Redevances	Modernisation des réseaux	0,3000 €/m ³	0,2400 €/m ³
	Lutte contre la pollution	0,4200 €/m ³	0,4200 €/m ³
	Autre :	€	€

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les régies et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

➤ Délibération du 15/12/2016 effective à compter du 01/01/2017 fixant la redevance du service communautaire de l'assainissement pour l'année 2017

Facture d'assainissement type (D.204.0)



Les tarifs applicables du 01/01/2017 au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont ⁽¹⁾ :

Tarifs		Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %	
Collectivité	Part fixe	0	0	0	
	Part proportionnelle	Tranche 1	28,80	28,80	0
		Tranche 2	0	0	0
		Tranche 3	0	0	0
		Tranche 4	0	0	0
Redevance pour modernisation des réseaux		36,00	28,80	- 20%	
Redevance pour lutte contre la pollution		50,40	50,40	0	
Autre :					
TVA si service assujetti (5,5 %)		2,77	2,77	0	
Total		117,97	110,77	- 6,1 %	

⁽¹⁾ Plutôt que de remplir le tableau ci-dessus, la collectivité peut fournir à l'appui de son rapport deux factures d'eau, toutes deux calculées pour une consommation de 120 m³/an, l'une avec les modalités tarifaires applicables au 01/01/2017 et l'autre avec celles applicables au 01/01/2018.

3. Indicateurs de performance

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	<input type="checkbox"/>
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	<input checked="" type="checkbox"/>
20	mise à jour du plan au moins annuelle	<input checked="" type="checkbox"/>
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	<input checked="" type="checkbox"/>
+ 10	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	<input checked="" type="checkbox"/>
+ 10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
+ 10	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	<input checked="" type="checkbox"/>
+ 10	définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	<input checked="" type="checkbox"/>
+ 10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	<input checked="" type="checkbox"/>
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	<input checked="" type="checkbox"/>
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement des	<input checked="" type="checkbox"/>

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 100.

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P.255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est.		
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	<input type="checkbox"/>
10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	<input type="checkbox"/>
20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	<input type="checkbox"/>
30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	<input type="checkbox"/>
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus :		
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEP des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulte	<input type="checkbox"/>
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	<input type="checkbox"/>
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :		
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	<input type="checkbox"/>
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :		
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	<input type="checkbox"/>

Cet indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est sans objet pour l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, étant donné que l'ensemble des rejets des réseaux gérés par l'EPT se fait dans les réseaux départementaux ou interdépartementaux.

4. Financement des investissements

Montants financiers



Le compte administratif consolidé pour 2017 est arrêté aux montants suivants (en millions d'euros) :

	Dépenses m€ (y compris reports)	Recettes M€ TTC
Exploitation	6,5	6,5
Investissement	17,6	17,6

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Les principales opérations engagées en 2017 sont les suivantes :

Aubervilliers	<p>Rue des Ecoles (entre Karman et Cités): travaux de réhabilitation du réseau unitaire visitable</p> <p>Rue des 4 chemins : études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau unitaire visitable</p> <p>Rue de la Commune de Paris et avenue de la république : études de maîtrise d'œuvre en vue du dévoiement</p> <p>Rue Désiré Lemoine : travaux de réhabilitation du réseau unitaire</p>
Epinay sur Seine	<p>Rue Jean Jaurès : finalisation des études pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées</p> <p>Rue Saint Gratien : démarrage d'études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau</p>
La Courneuve	<p>Rue de la République : travaux de réhabilitation du réseau unitaire visitable</p> <p>Rue D.September : travaux de dévoiement</p> <p>Rue du Docteur Calmette : travaux de réhabilitation du réseau unitaire</p> <p>Rue Danton : travaux de réhabilitation du réseau unitaire</p>
L'île Saint Denis	<p>Rue Louis Bouxin (entre Jean Jaurès et quai du moulin) : démarrage d'études de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif de la rue avec création d'un rejet des eaux pluviales en Seine</p>
Pierrefitte-sur-Seine	<p>Rues Paul Lafargue, Emile et Adeline : travaux de mise en séparatif des réseaux</p> <p>Rue Etienne Dolet (entre De Gaulle et Pasteur) : travaux de réhabilitation du réseau unitaire</p> <p>Sentier Malassis à l'Ascension : étude de maîtrise d'œuvre et travaux de création d'un réseau d'eaux usées</p>
Saint Denis	<p>Rues Diderot, Berthelot et Voltaire : travaux de réhabilitation du réseau séparatif</p> <p>Avenue du président Wilson : démarrage d'études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau unitaire visitable</p> <p>Gare la Plaine Stade de France : démarrage d'études de maîtrise d'œuvre en vue du dévoiement</p> <p>Boulevard Finot et rue des cheminots : travaux de dévoiement des réseaux</p> <p>Rues Massenet, Rousseau et Postillons : démarrage d'études de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif des réseaux</p>
Stains	<p>Rue du Chemin de Fer : travaux pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement</p> <p>Rues Pasteur et Cerisaie : études de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif des réseaux et mise en concurrence pour le marché de travaux</p>
Saint-Ouen	<p>Rue Eugène Berthoud : études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau unitaire visitable et mise en concurrence pour le marché de travaux</p>
Villetaneuse	<p>Rue Marcel Sembat : travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées</p> <p>Rue du 19 mars 1962 et H. Barbusse : travaux de mise en séparatif des réseaux</p>

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Le conseil communautaire du 13 avril 2010 a décidé la mise en œuvre de la loi Oudin par Plaine Commune. Une enveloppe financière de 50 000 € est ainsi affectée annuellement à la politique de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Le bureau du 9 décembre 2010 a validé la politique d'intervention suivante :

- Des interventions de type appui institutionnel, sensibilisation, échanges d'expérience et aide à l'investissement à long terme dans la zone Mali – Mauritanie,
- Des actions ponctuelles dans le cadre d'échanges d'expériences (formation, sensibilisation, ingénierie financière/recherche de financement, etc.) et aide à l'investissement pour des microprojets dans la zone Palestine et dans la zone Maghreb.

En 2017, la programmation opérationnelle et financière suivante a été exécutée :

- Ramallah (Palestine) : Soutien au projet d'assainissement 2017 de Ramallah (réhabilitation de réseau) - 10 000 € ;
- Al Amari (Palestine) : préparation d'un partenariat avec le SIAAP et du montage juridique d'une aide à la réalisation d'un curage et d'un relevé topographique des réseaux d'assainissement du camp ;
- ACGK (Mali) * : soutien des activités 2017 du « projet global eau » (construction & réhabilitation de points d'accès à l'eau potable et de latrines) - 20 000 €
- Koniakary (Mali) : soutien à l'installation d'une pompe à motricité humaine au hameau pastoral de la ville - 6 500 €
- Al Amari (Palestine) : support / soutien aux frais d'adhésion de Stains au RCDP - 1 500 €

*Association des Communes du Guidimakha Kafo (Intercommunalité)

Annexe 6

Note d'information de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie



Édition 2018
CHIFFRES 2017

D'après L.2274-8 du COCET imposé au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'Agence de l'eau ou l'Office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

- Le prix moyen de l'eau sur le bassin Seine-Normandie s'élève à **4,18 € TTC / m³** pour une consommation de 120 m³/an. (Dernière actualisation en 2015).
- La facture se décomposant ainsi :
 - 1,55 € pour le service de production et de distribution de l'eau potable
 - 1,63 € pour le service de la collecte et du traitement des eaux usées
 - 0,73 € pour les redevances
 - prélèvement sur la ressource en eau
 - pollution domestique
 - modernisation des réseaux de collecte
 - 0,27 € pour la TVA et la taxe Voies navigables de France (VNF)

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

En 2017, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 788 millions d'euros dont 711 millions en provenance de la facture d'eau.



recettes / redevances Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2017 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) (source : AESN 2017)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. 631,3 millions d'euros d'aides (hors primes pour épuration) ont été apportés en 2017.



interventions / aides Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2017 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) (source : AESN 2017)

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (chiffres 2017)

DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, l'agence est intervenue pour aider 322 M€ d'investissements sur les stations d'épuration auxquels s'ajoutent 34 M€ au titre des études sur l'assainissement

PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- En 2017, 246 captages prioritaires ont fait l'objet de programmes de protection aidés par l'Agence

RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 544 kilomètres de cours d'eau restaurés ou entretenus
- 2 543 hectares de zones humides protégées
- 99 ouvrages où la continuité écologique est restaurée par des ouvrages rendus franchissables par les poissons
- 39% de la surface du bassin couverte par une démarche SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

ZOOM SUR L'ACTUALITÉ DE L'AGENCE SEINE-NORMANDIE

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : PENSER ET AGIR AUTREMENT AVEC LA NATURE

En 2017, 283 acteurs du bassin ont signé la charte d'engagement du bassin pour l'adaptation au changement climatique.

En 2018, la stratégie d'adaptation au changement climatique s'engage avec l'ensemble des acteurs du bassin sur des solutions fondées sur la nature pour accroître la résilience aux risques climatiques comme les sécheresses, les inondations, l'érosion et les submersions marines... pour jouer un rôle dans la protection et la restauration de la biodiversité et répondre à d'autres défis de développement tels que l'accès à l'eau potable, la santé humaine, les villes durables ainsi que le tourisme.

ILS L'ONT FAIT POURQUOI PAS VOUS ?

Tous les acteurs sont concernés par le changement climatique : en 2018, l'Agence de l'eau soutient ceux qui s'engagent, collectivités, agriculteurs, entreprises, associations, grâce à son programme d'intervention et à un appel à initiatives spécifique pour les entreprises. Les acteurs économiques, entreprises et agriculteurs témoignent de leurs engagements très concrets pour des actions visant la protection des ressources en eau et l'adaptation au changement climatique : économie d'eau, gestion à la source des eaux pluviales, réduction des pollutions, recyclage, technologies propres, développement de l'agriculture biologique...

ANIMER LA POLITIQUE DE L'EAU

- 210 études pour mieux connaître les ressources en eau
- 25 études de gouvernance pour aider le transfert de compétence des communes à l'intercommunalité

LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- 228 aides attribuées à des collectivités pour acquérir du matériel de désherbage alternatif
- 248 opérations de réduction des rejets d'effluents concentrés toxiques concernant les activités industrielles et commerciales (pressings, garages, imprimeries, peintures)
- 74 mises en conformité auprès des métiers de bouches et diverses activités économiques pour la collecte et l'élimination des graisses dans le cadre d'opérations collectives territoriales
- 29,2 M€ d'aides accordées pour soutenir les changements durables de pratiques agricoles dont le développement de l'agriculture biologique

AGIR POUR UNE GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- 25 projets pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement pour 11 pays en voie de développement
- 56,2 M€ versés à la solidarité urbain/rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales

PROTÉGER LE LITTORAL

- 100% des zones de baignade et des sites conchylicoles sont désormais couvertes par un profil de vulnérabilité



Retrouvez ces informations sur le site Internet de l'Agence de l'eau : www.eau-seine-normandie.fr. Chaque acteur peut découvrir la stratégie d'adaptation au changement climatique adoptée à l'unanimité par le Comité de bassin du 8 décembre 2016 et faire connaître son engagement en s'inscrivant en ligne.

Rapport annuel du maître sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE 3

VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE
15, rue Sabatier Allende
92027 Fontenay Coeur
Tél. : 01 41 38 16 00
www.eau-seine-normandie.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES
Département de l'Yonne et l'Yonne par département (en fonction de la répartition relative des bassins spécifiques de chaque territoire).

MAIRIE DE PARIS
Dépt. : 75
10 rue de Valenciennes
75013 Paris
Tél. : 01 47 37 41 10

MAIRIE DE LYON
Dépt. : 69
10 rue de la République
69002 Lyon
Tél. : 04 78 30 41 00

MAIRIE DE NANTES
Dépt. : 44
10 rue de la République
44000 Nantes
Tél. : 02 51 85 16 30

MAIRIE DE BORDEAUX
Dépt. : 33
10 rue de la République
33000 Bordeaux
Tél. : 05 57 00 16 30

MAIRIE DE STRASBOURG
Dépt. : 67
10 rue de la République
67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 30 16 30

MAIRIE DE NANCY
Dépt. : 54
10 rue de la République
54000 Nancy
Tél. : 03 83 30 16 30

MAIRIE DE METZ
Dépt. : 57
10 rue de la République
57000 Metz
Tél. : 03 87 30 16 30

MAIRIE DE CLERMONT-FERRAND
Dépt. : 63
10 rue de la République
63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 77 30 16 30

MAIRIE DE LILLE
Dépt. : 59
10 rue de la République
59000 Lille
Tél. : 03 20 30 16 30

MAIRIE DE BRUXELLES
Dépt. : 10
10 rue de la République
1000 Bruxelles
Tél. : 02 20 30 16 30

MAIRIE DE COCULI
Dépt. : 10
10 rue de la République
10000 Coculi
Tél. : 02 20 30 16 30

LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE
assemblée de 165 membres ou leur représentant, collectivités, associations de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) en 2024, ce comité de bassin a défini les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
met en œuvre la politique de l'eau du bassin et finance les projets des acteurs de l'eau, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des rivières de nos bassins, des rivières et des milieux aquatiques.

ENSEMBLE DONNONS UN BLOC
Agence de l'eau Seine-Normandie

RESTONS CONNECTÉS SUR
eau-seine-normandie.fr | [Facebook](https://www.facebook.com/eau.seine.normandie) | [Instagram](https://www.instagram.com/eau.seine.normandie) | [YouTube](https://www.youtube.com/eau.seine.normandie)

L'agence de l'eau Seine-Normandie

Du Morvan à la Normandie
Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale.

68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.

5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Consultez sur smartphone et sur tablette, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières et des espèces piscicoles présentes.

Téléchargez l'application gratuitement. Flashez directement le QR code. L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

4 Rapport annuel du maître sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE



Conception et réalisation : Délégation à la Communication (DLC) - Agence de l'eau Seine-Normandie
Illustration : Agence de l'eau Seine-Normandie
Photos : Agence de l'eau Seine-Normandie